

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE 1 >LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 - Le territoire desservi

Chapitre 2 - La prévention des déchets

Chapitre 3 - La collecte des déchets ménagers : organisation

Chapitre 4 - La collecte des déchets ménagers : bilan

Chapitre 5 - Le traitement des déchets : organisation

Chapitre 6 - Impact environnemental et sanitaire

PARTIE 2 >LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 7 - Modalités d'exploitation du service public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers du Pays de Blain

Chapitre 8 - Budget, coût du service et financement

ANNEXES

Copyright : Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Préambule

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »¹.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la **prévention** et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Que contient le rapport annuel ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit contenir des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire, d'autres sont recommandés pour aller plus loin dans la démarche.

Le rapport peut également contenir une synthèse, qui met en valeur les indicateurs-clés du service public.

Celle-ci peut être diffusée à un public large, de manière indépendante ou au sein d'outils d'information.

¹ D'après les articles D224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

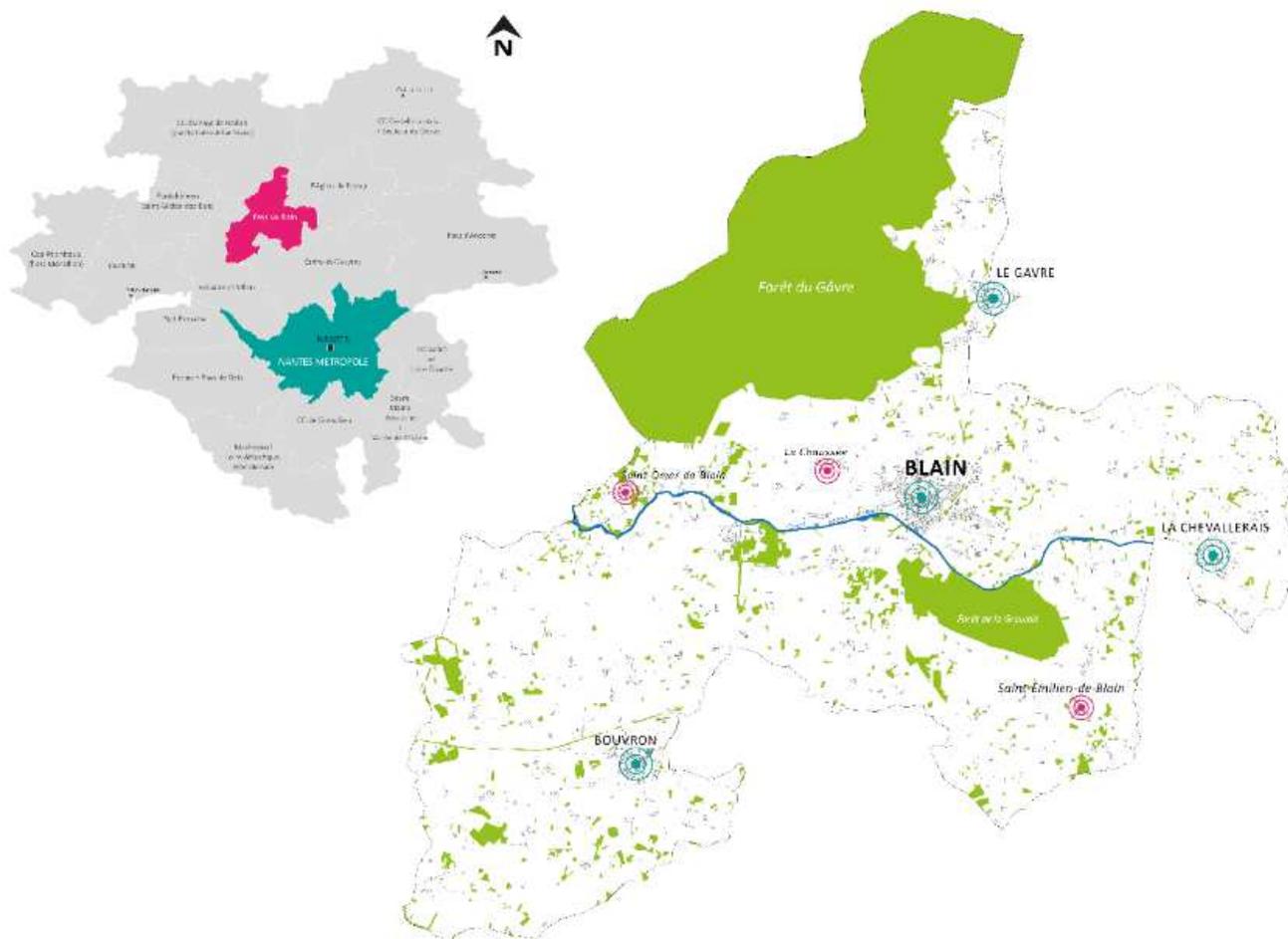
PARTIE 1

> LES INDICATEURS TECHNIQUES

PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 Le territoire desservi

1.1 Présentation du périmètre



LIMITES ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE CONCERNÉ

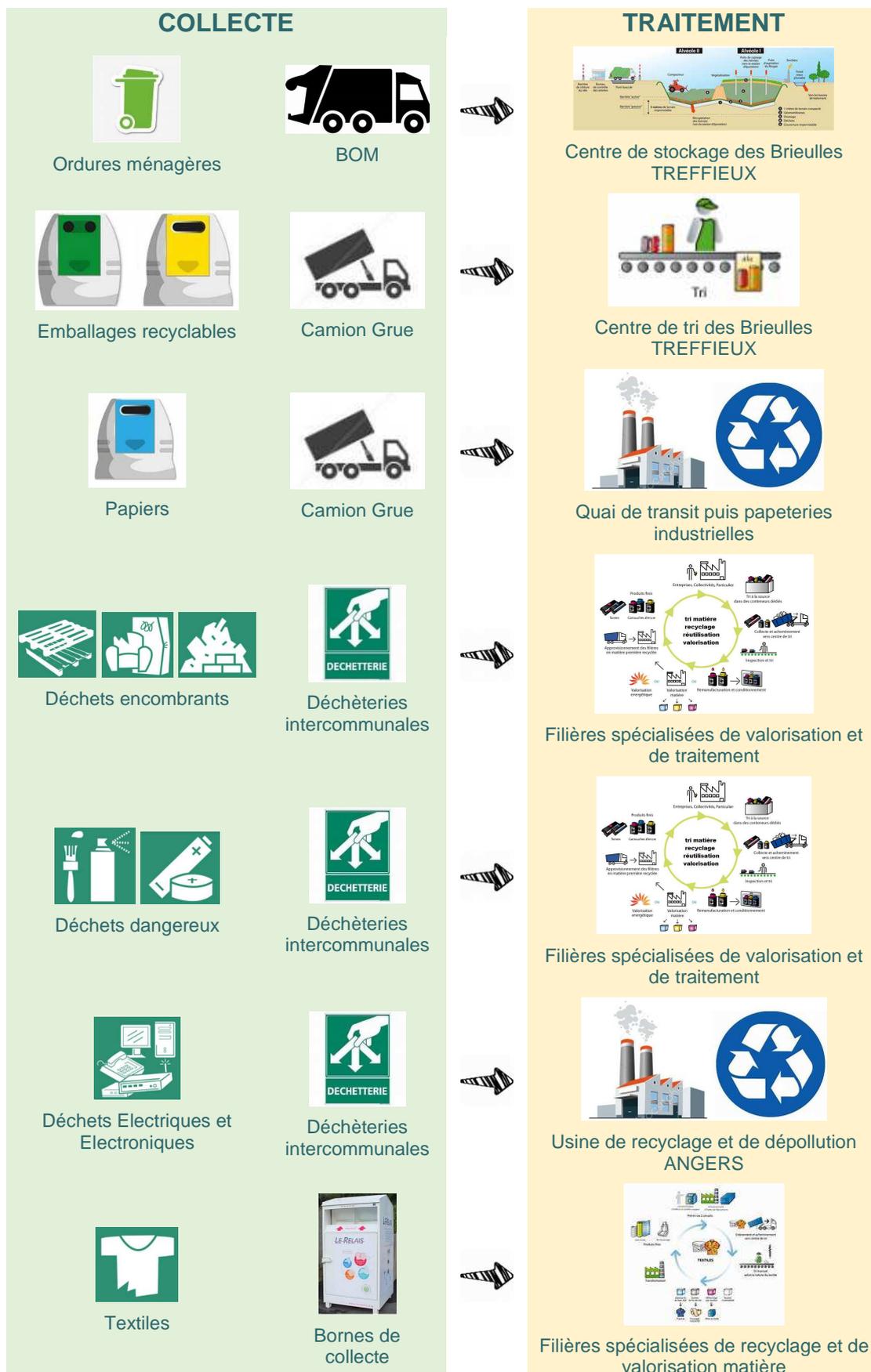
> Territoire concerné : **16 071 habitants** (Population municipale INSEE 2015)

Territoires	Population municipale en 2015	Nombre de ménages en 2015
Blain	9 638	3 889
Bouvron	3 110	1 186
Le Gâvre	1 760	675
La Chevallerais	1 563	518
Pays de Blain	16 071	6 268

> Territoire d'habitat **mixte à dominante rurale**

1.2 Organisation générale du service et partage de compétences entre collecte et traitement

> La Communauté de Communes de la Région de Blain exerce la compétence « collecte » des déchets et adhère au **Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)** pour la partie "traitement".



Déchets des ménages et assimilés

> Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique regroupe **5 communautés de communes**.



LIMITES ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE
CONCERNÉ ET POPULATION CONCERNÉE PAR
LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT

LÉGENDE

▭ Limites intercommunales

Le territoire du syndicat se compose de **40 communes** et représente aujourd'hui plus de **150 000 habitants**.

Le SMCNA exploite le **centre de tri** des emballages ménagers et l'**installation de stockage** des déchets résiduels des Briuelles situés Treffieux. Le syndicat gère également le transit du verre et des papiers issus de la collecte sélective vers les usines de recyclage spécialisées, ainsi que le transport de tous les déchets apportés dans l'ensemble des déchèteries du territoire syndical.

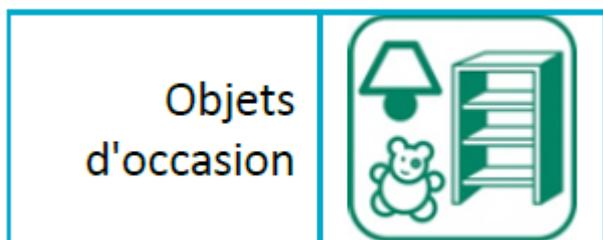
1.3 Déchets pris en charge par le service

Le Pays de Blain met en œuvre les équipements et les services liés à la collecte des déchets des ménages mais aussi des déchets assimilés à ceux des ménages, c'est dire ceux provenant d'autres producteurs (comme les entreprises, les commerces, les administrations publiques ou les associations) mais qui peuvent être collectés et traités avec les mêmes moyens et dans les mêmes conditions que les déchets des particuliers.

- La collecte en porte à porte :



- La collecte dans les boutiques solidaires :



La collecte en déchèteries :

Amiante		Bois		Cartons	
Déchets d'activité de soins		Déchets dangereux des ménages (DDM)		Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	
Déchets verts		Ferraille		Gravats	
Mobilier		Objets d'occasion (recyclerie)		Papier	
Pneus		Souches		Tout-venant	
Verre					

■ La collecte en points d'apport volontaire :

Papier		Verre	
Textile Linge de maison Chaussures		Emballages recyclables	



PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 2 La prévention des déchets

2.1 Indices de réduction des déchets par rapport à 2010

La production par habitant et par an des déchets ménagers et assimilés de l'année 2010 correspond à l'indice 100.

On entend par déchets ménagers et assimilés (DMA) l'ensemble de la production de déchets des habitants, comprenant à la fois les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre, les papiers et les apports en déchèteries.

Année	Production par habitant	Indice
2010	635 kg/hab/an	100
2017	545 kg/hab/an	85

En 2016, cet indice était de 87.

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance verte fixe un objectif de réduction des DMA par habitant de 10% d'ici 2020 par rapport à 2010. Cet objectif est déjà atteint sur le Pays de Blain.

2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

> La politique de prévention des déchets et d'économie circulaire

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à une Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) réaffirme que la politique de réduction des déchets est une priorité qui prévaut sur tous les autres modes de traitement.

En matière de déchets, la hiérarchie suivante s'applique donc :

- 1- prévention,
- 2- préparation en vue du réemploi,
- 3- recyclage,
- 4- valorisation matière,
- 5- valorisation énergétique
- 6- et en dernier l'élimination (incinération ou enfouissement).

Le premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) engagé en 2010 par le Pays de Blain s'est terminé en 2015. Conduit en partenariat le SMCNA et les 4 autres EPCI du territoire syndical, cette démarche a permis à la collectivité d'obtenir le label « **Territoires Zéro Déchets Zéro Gaspillage** » au terme de l'année 2015.

Dans le cadre de cette labellisation, le Pays de Blain continue de participer aux groupes de travail mis en place par le SMCNA afin de réfléchir à de nouvelles pistes d'actions (gestion des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion de la réparation et du réemploi, etc.) et s'est engagé dans un 2^{ème} PLPDMA pour couvrir la période 2016-2018 afin de répondre aux obligations de la loi TECV.

> Les actions de sensibilisation

La communauté de communes poursuit ses actions à destination du grand public sur le thème de la prévention avec comme objectif l'accompagnement et la formation des habitants à réduire leurs déchets et à consommer autrement.

Exemple d'actions menées au cours de l'année 2017 dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers du Pays de Blain (PLPDMA) :

- mise en place du label « Répar' acteurs » auprès des entreprises du réemploi et de la réparation du territoire ;
- sensibilisation au compostage individuel et au paillage à destination des usagers des déchèteries intercommunales ;
- mise en place de composteur dans les 3 micro-crèches du Pays de Blain pour revaloriser les restes de repas des petits et développer des animations pédagogiques autour des déchets et du gaspillage alimentaire auprès des équipes, des enfants et des parents ;
- promotion du broyage à domicile des déchets verts auprès des particuliers et des professionnels ;
- démonstration de broyeurs à végétaux et un stand d'information sur le paillage et le compostage à destinations des habitants et des services techniques municipaux ;
- information sur la fin des sacs de caisse à usage unique auprès des commerçants et des habitants en partenariat avec les bénévoles de la CLVCV et distribution de sacs en toile auprès des commerçants ;
- promotion et distribution des autocollants STOP PUB ;
- programme de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des écoles du territoire ;

NB : Le bilan complet des actions Prévention de l'année 2017 est disponible en annexe.

PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3

La collecte des déchets ménagers : organisation

3.1 Les outils de précollecte

La précollecte correspond à l'ensemble des étapes situées entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. A ce titre, le tri effectué à domicile par l'utilisateur est alors un préalable indispensable aux étapes de précollecte.

Pour ce faire, des outils sont développés par le Pays de Blain afin de leur permettre aux habitants de connaître les bonnes consignes de tri :

- le mémo-tri et les pages d'information consultables sur le site Internet de la collectivité ;
- les consignes de tri qui figurent sur les conteneurs de tri sélectif (colonnes PAPIERS, EMBALLAGES, VERRE et TEXTILES) ainsi que sur les totems d'informations placés au niveau des Points Tri ;
- le guide des déchèteries qui contient les informations et les conseils d'utilisation du réseau de déchèteries intercommunales et qui sont relayés par les gardiens-valoristes présents sur site ;
- les conteneurs Ordures Ménagères qui sont mis à disposition de tous les habitants pour évacuer leurs déchets non recyclables et assurer leur élimination par le service COLLECTE du Pays de Blain.

Les ordures ménagères sont collectées au moyen de bacs à roulettes dont le volume dépend du nombre de personnes occupant le foyer (**cf. annexe**).

Pour les entreprises et les administrations, la dotation est adaptée aux besoins de l'activité.

3.2 Equipements disponibles pour la collecte en apport volontaire

Ces équipements sont proposés aux ménages aussi bien qu'aux professionnels, lesquels disposent des mêmes droits et conditions d'accès aux services que les particuliers. De ce fait, il n'est pas possible de distinguer les tonnages ménagers et non-ménagers.

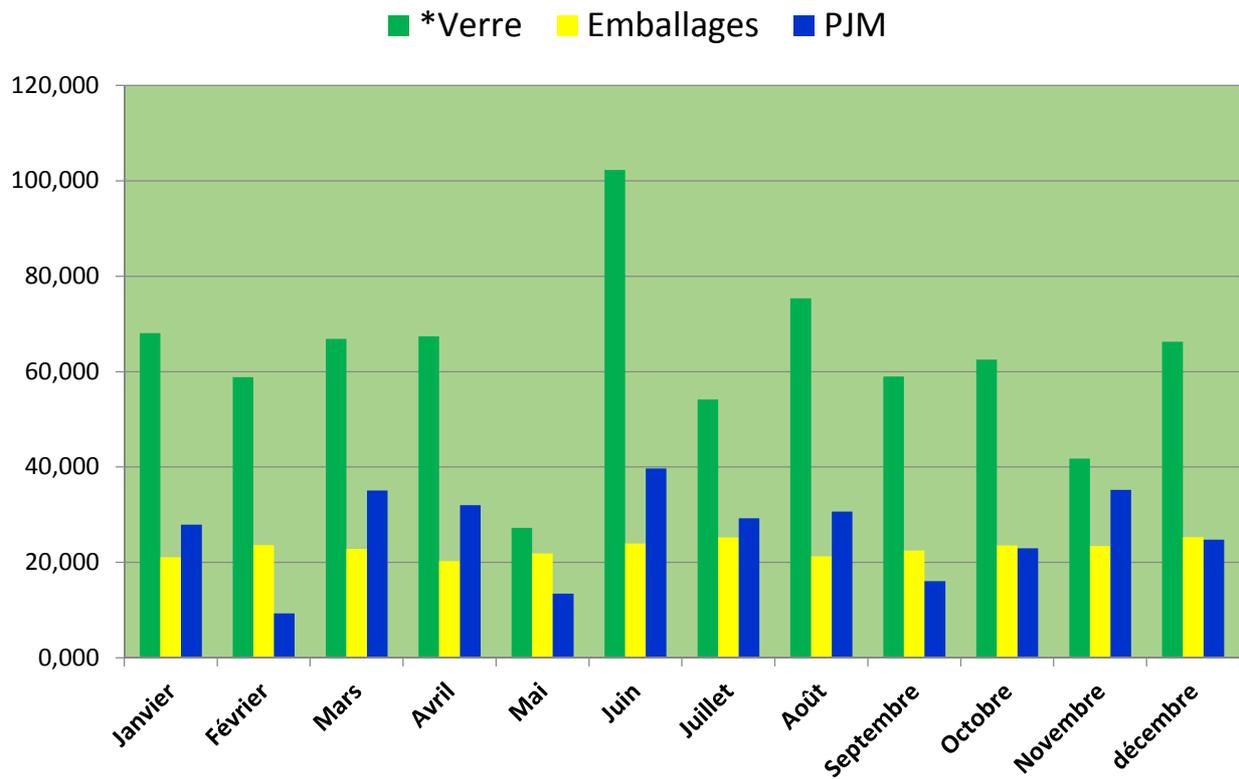
> **Points d'Apport Volontaire (PAV)** – collectés autant que de besoin (au minimum 1 fois par semaine)

	EMBALLAGES 	VERRE 	PAPIERS 	TEXTILES 
Population desservie	16 071	16 071	16 071	16 071
Nombre de PAV disponibles	48	46	42	19
Type de contenant	Colonnes aériennes de 4 m3 en PEHD	Colonnes aériennes de 4 m3 en PEHD	Colonnes aériennes de 4 m3 en PEHD	Box en acier de 2 m3 appartenant au RELAIS ou à la CROIX ROUGE
Ratio d'équipement (nbre de PAV/hab)	1 pour 335	1 pour 349	1 pour 382	1 pour 845
Tonnages collectés	275,0	749,7	316,4	37,2
Ratio de production (kg/hab/an)	17,1	46,6	19,7	2,3

NB : les PAV peuvent être composés de plusieurs contenants. En nombre de contenants, il y a : 80 contenants EMBALLAGES, 51 VERRE, 48 PAPIERS et 21 TEXTILES.



Saisonnalité de la production de déchets recyclables :



Suivi mensuel des tonnages collectés au niveau des Points Tri du territoire



Colonne d'apport volontaire de textiles, linges et chaussures



Colonne d'apport volontaire pour les emballages légers recyclables (bouteilles plastique, boîtes de conserve, briques de lait, cartonnets d'emballages)

> **Apport volontaire en déchèteries** (accessibles aux heures d'ouverture)

	AMIANTE 	BOIS 	CARTONS 	DDM * 	DEEE 
Population desservie	16 071	16 071	16 071	16 071	16 071
Nombre de déchèteries	2	2	2	2	2
Type de contenant	Benne	Casier	Casier	Local/caisse	Local/caisse
Tonnages collectés	58,5	664,8	238,7	22,7	112,8
Ratio de production (kg/hab/an)	3,6	41,4	14,9	1,4	7,0

* y compris piles (4 T) et cartouches d'encre (0,7 T)

	DECHETS VERTS 	SOUCHES 	INERTES 	MOBILIERS 	RECYCLERIE 
Population desservie	16 071	16 071	16 071	16 071	16 071
Nombre de déchèteries	2	2	2	1	1
Type de contenant	Plateforme	Benne	Casier	Benne	Local
Tonnages collectés	401,6	55,0	1 920,9	173,2	43,7
Ratio de production (kg/hab/an)	25,0	3,4	119,5		

	TOUT-VENANT 	FERRAILLE 	PNEUS 	DASRI 
Population desservie	16 071	16 071	16 071	16 071
Nombre de déchèteries	2	2	2	2
Type de contenant	Casier	Casier	Benne	Boîte Jaune *
Tonnages collectés	1 414,7	64,3	4,1	0,0377
Ratio de production (kg/hab/an)	88,0	4,0	0,25	0,002

* fournies en pharmacie sur présentation d'un justificatif.



Appareil de criblage qui permet le passage du déchet vert broyé à l'état de compost

3.3 Organisation de la collecte en porte-à-porte

Aujourd'hui, seules les ordures ménagères résiduelles (fraction non recyclables ou non valorisables des déchets ménagers) sont collectées en porte-à-porte.

	 Ordures Ménagères Résiduelles
Population desservie	16 071
Type de contenant	Conteneurs individuels (secteur urbain) ou bacs de regroupement (zone rurale)
Fréquence de collecte	1 fois par semaine (C1)
Distances parcourues par les véhicules de collecte	48 296 km
Tonnages collectés	2 923,7
Ratio de production (kg/hab/an)	181,9

3.4 Evolution de l'organisation de la collecte

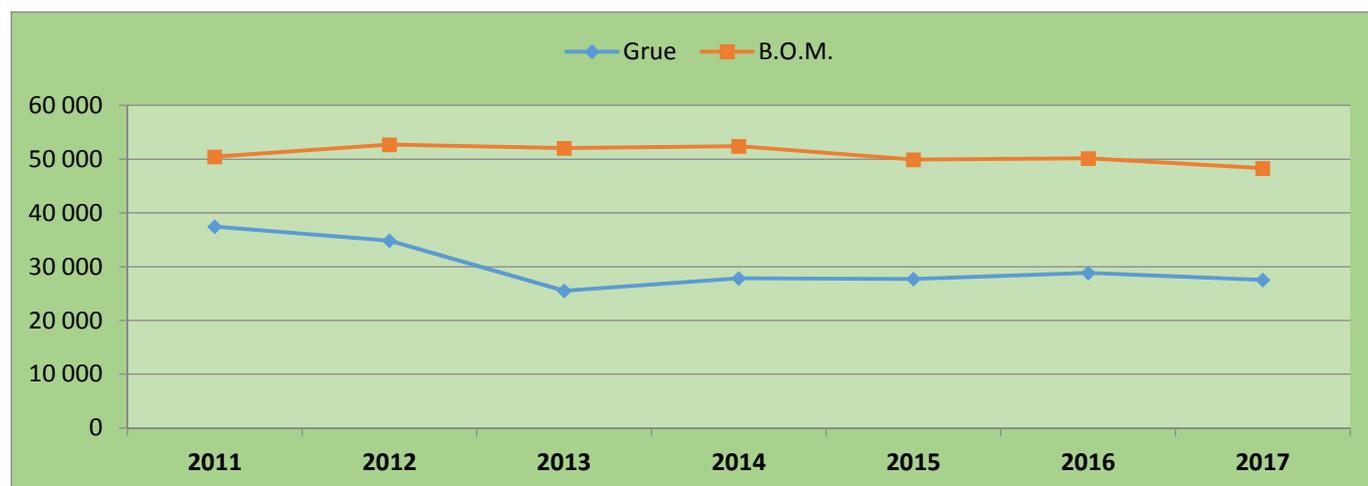
> Le schéma de collecte et l'organisation des tournées sont réévalués chaque année et modifiés en fonction des nouvelles contraintes rencontrées (réglementation, aménagements urbains, gestion financières, etc.).



Les circuits et les outils de collecte évoluent régulièrement afin d'optimiser le service rendu aux usagers (ex : création de nouveaux Point Tri ou augmentation du nombre de colonnes de tri sur les PAV existants, création de nouveaux Point de Regroupement pour les conteneurs Ordures ménagères en campagne) et réduire les coûts de fonctionnement des collectes (ex : renouvellement du parc matériel pour disposer de véhicules plus performants, aménagement des circuits pour supprimer les manœuvres à risques, ½ tour et marches arrières, généralisation du principe de regroupement des conteneurs OMr pour limiter le nombre d'arrêts des véhicules, optimisation du chargement des BOM pour limiter les transferts vers le centre d'enfouissement, etc.)



Optimisation des circuits de collecte



Suivi du nombre de kilomètres parcourus chaque année par les engins de collecte (ordures ménagères et collecte sélective)

PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES

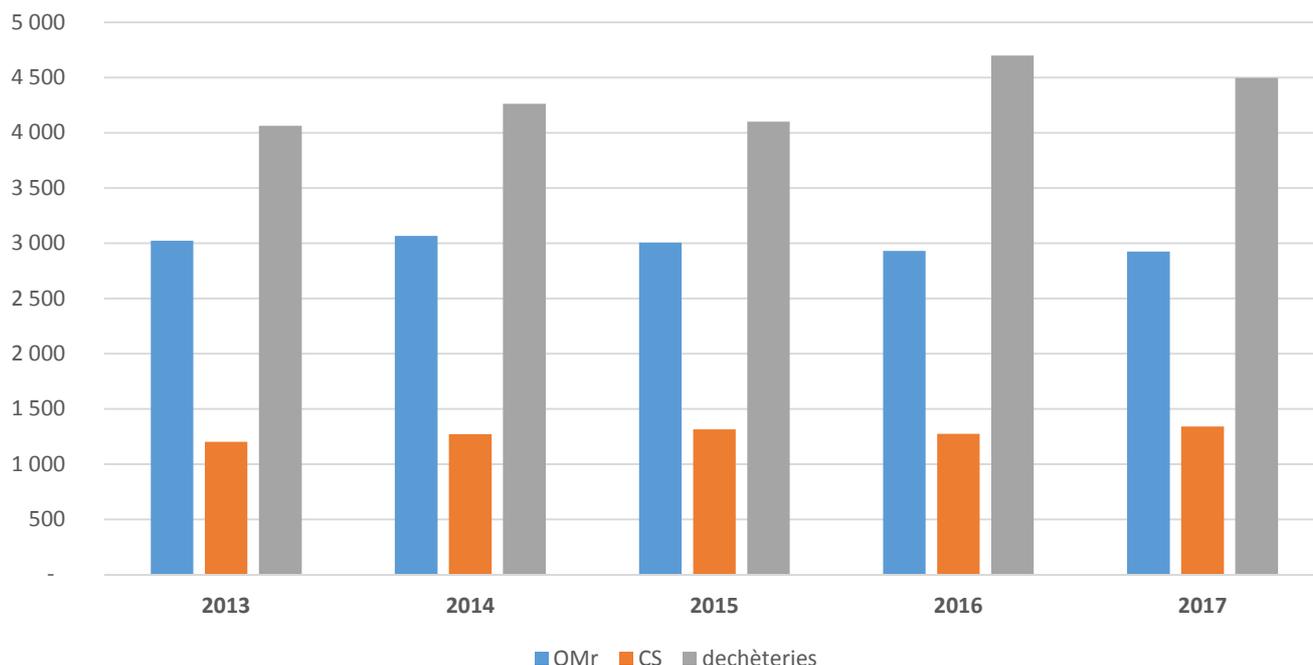
Chapitre 4

La collecte des déchets ménagers : bilan

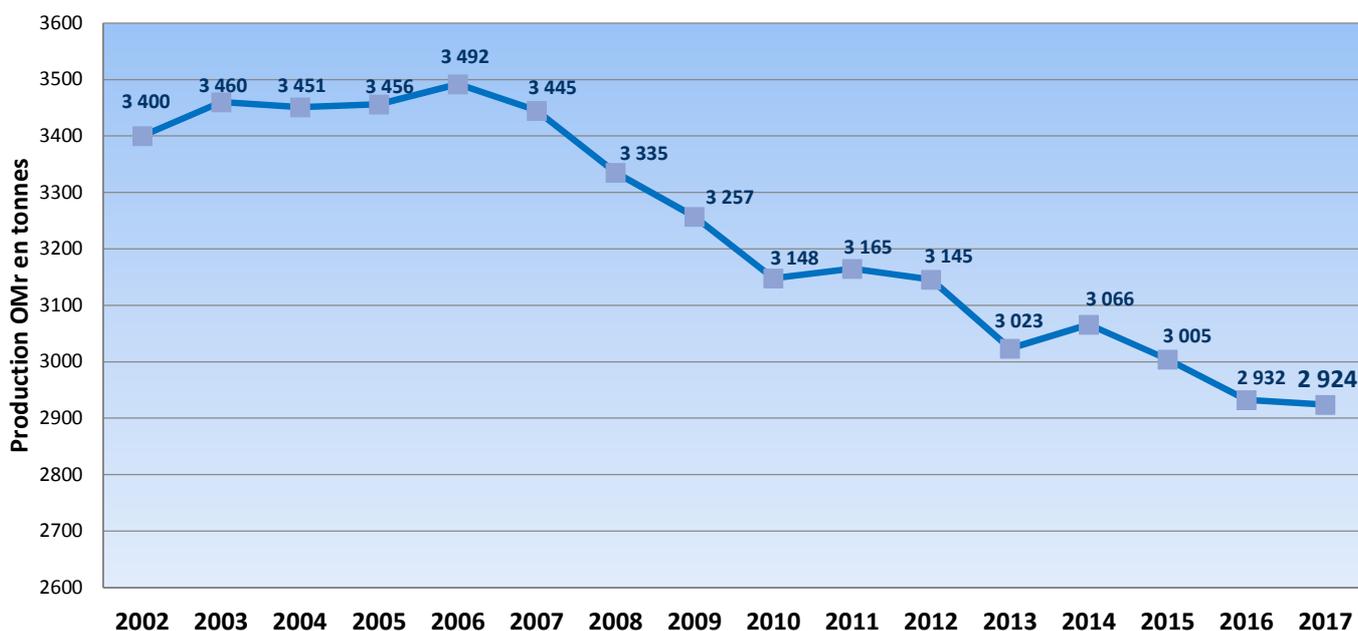
4.1 Evolution des tonnages

NB : Les professionnels disposent des mêmes services que ceux à disposition des ménages. De ce fait, il n'est pas possible de distinguer les tonnages des déchets ménagers des déchets non ménagers.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS

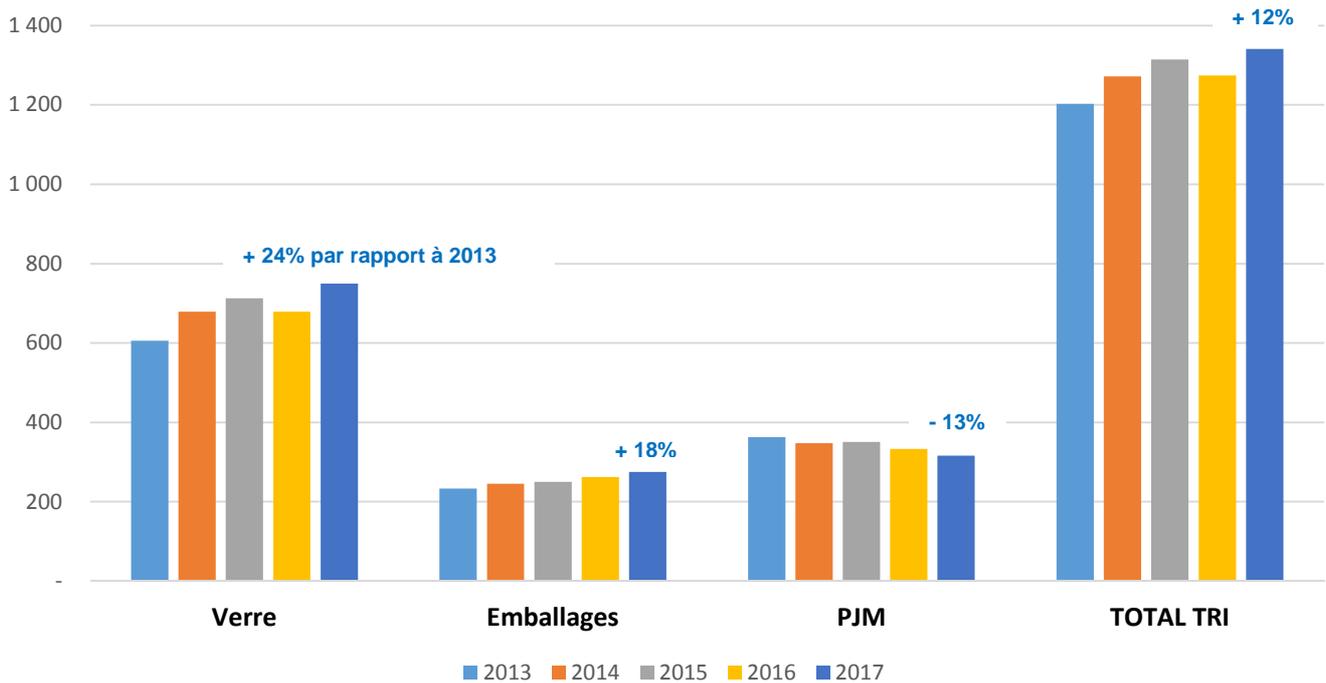


Evolution des tonnages d'OMr sur le PAYS de BLAIN

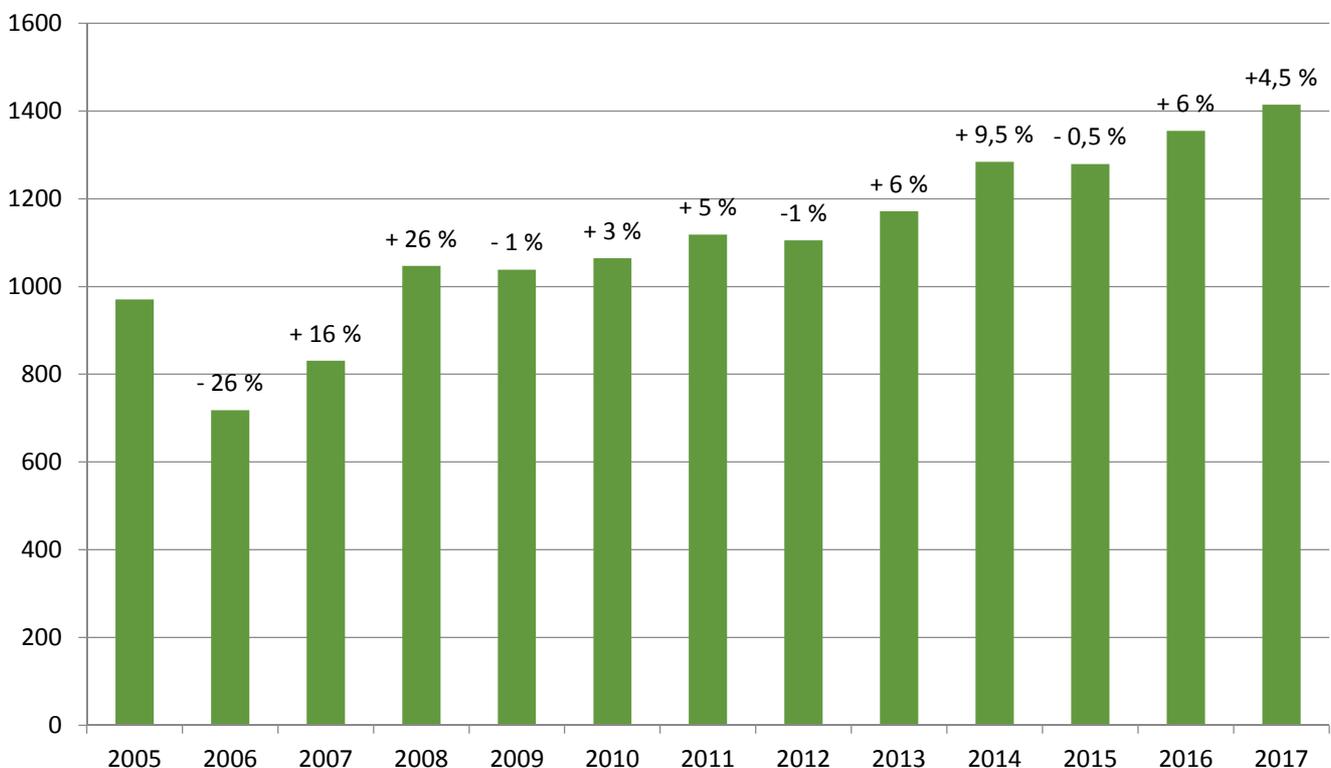




Evolution des quantités de déchets triées

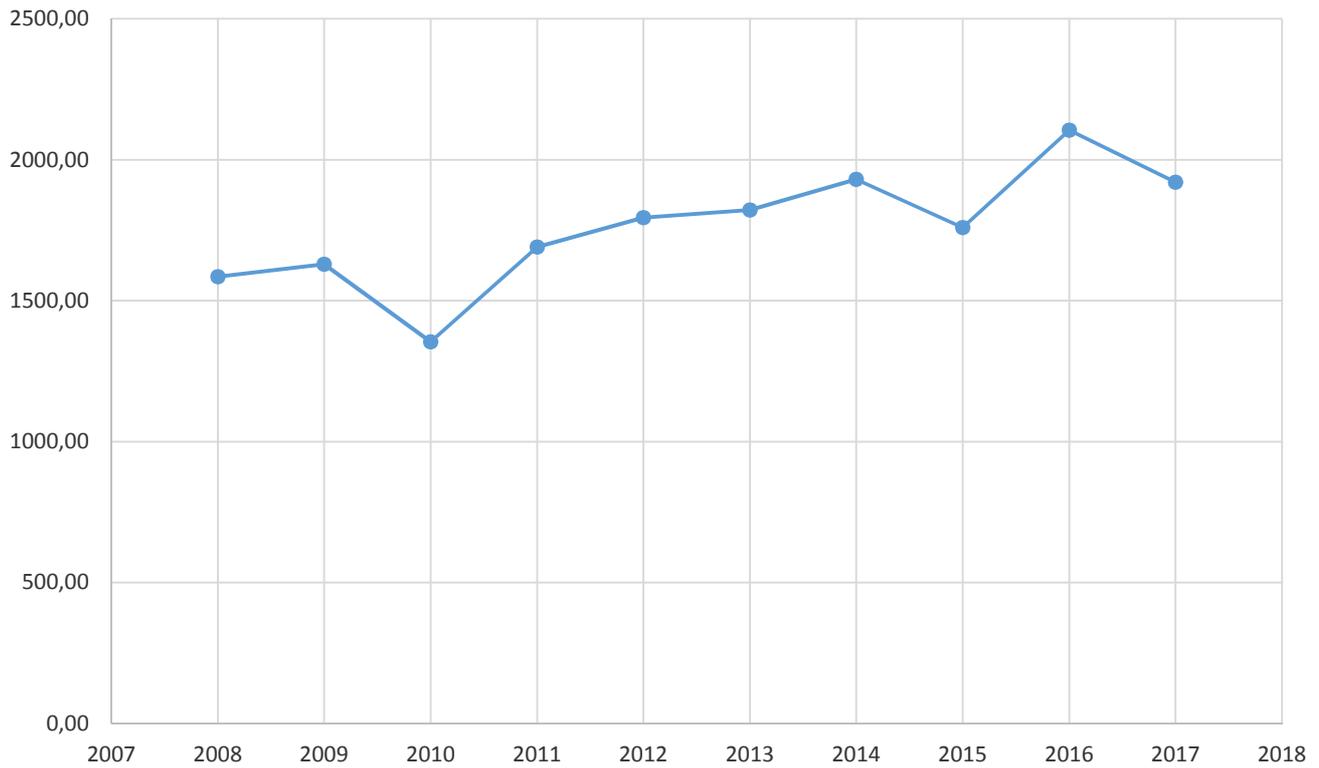


Evolution du gisement "Tout-venant / Encombrant"





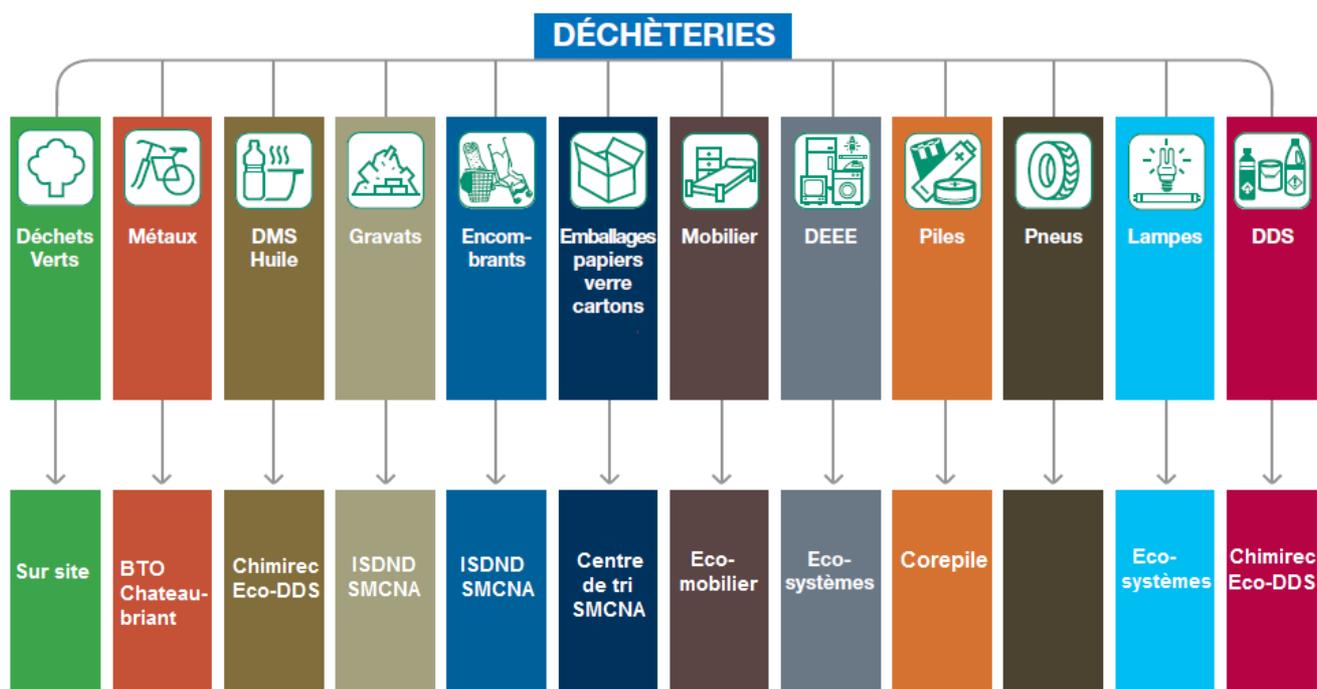
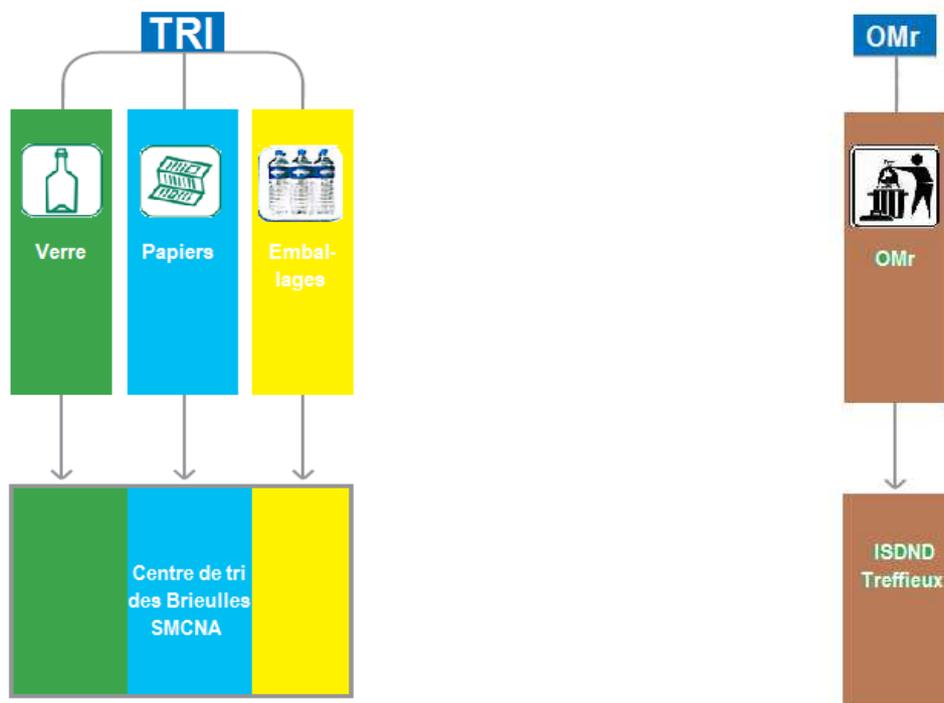
Evolution du gisement "Déchets Inertes"



PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 5 Le traitement des déchets

5.1 Destination des déchets

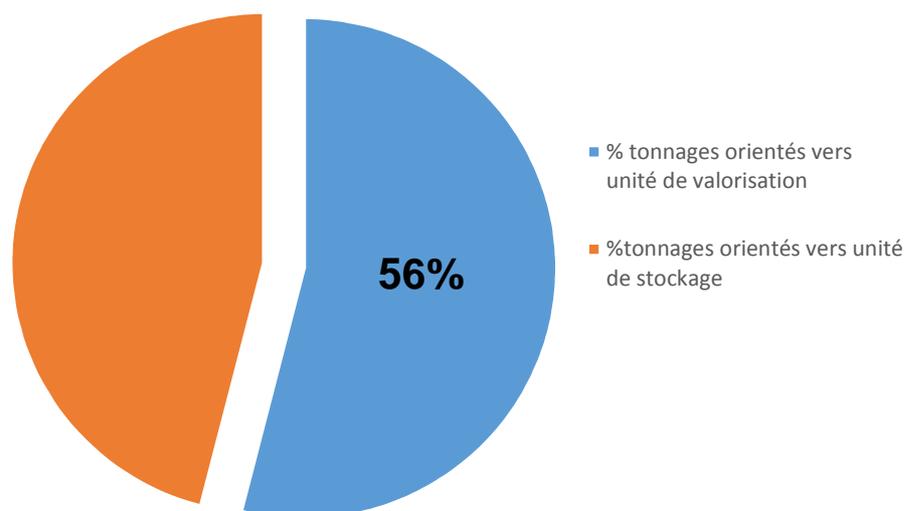


5.2 Nature des traitements

Stockage	Valorisation matière	Tri/Recyclage	Compostage	Incinération
<p>Ordures ménagères résiduelles </p> <p>Tout-venant </p> <p>Amiante </p>	<p>Gravats </p> <p>Souches </p> <p>Ferraille </p> <p>Carton </p> <p>Bois </p> <p>Ferraille </p> <p>Mobilier </p> <p>PHU </p>	<p>Verre </p> <p>Papiers </p> <p>Emballages recyclables </p> <p>DEEE </p> <p>DDM </p> <p>TEXTILES </p>	<p>Déchets verts </p>	<p>DASRI </p>
4 396,90 T	3 185,30 T	1 557,50 T	0,04 T	401,60 T
46%	33%	16%	0%	4%

5.3 Bilan

> Performance de la collectivité



Aujourd'hui, **plus d'un déchet sur deux est valorisé.**

Cependant, les performances du territoire restent pénalisées par une quantité de « tout-venant » encore trop importante.

> Production totale de déchets pris en charge en 2017 : **9 541 tonnes**

Avec 593 kg de déchets produits par an et par habitant, la production globale de déchets ménagers a encore diminué de 1,51 % par rapport à 2016.

Mais si les apports au niveau des Points Tri évoluent favorablement (augmentation du tri sur les verres et les emballages) et que les apports en déchèterie ont, dans leur majorité, tendance à diminuer, une vigilance particulière est à porter sur l'évolution du flux « tout-venant » qui lui poursuit son évolution à la hausse avec **+4,5 % en 2017** par rapport à 2016.

Ce gisement est le plus important aujourd'hui en termes de tonnages pris en charge par le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, et c'est celui qui génère le plus de contraintes en termes de gestion (coûts d'élimination, impact environnemental, incidence sur les performances de valorisation, etc.).

C'est donc un axe majeur d'amélioration pour les années à venir.

Objectif 2018-2020 : réduire la quantité de « tout-venant » sortant des déchèteries en renforçant le tri à la source sur ce gisement et en développant de nouvelles filières de valorisation (ex : mobiliers, plastiques rigides, plâtre).

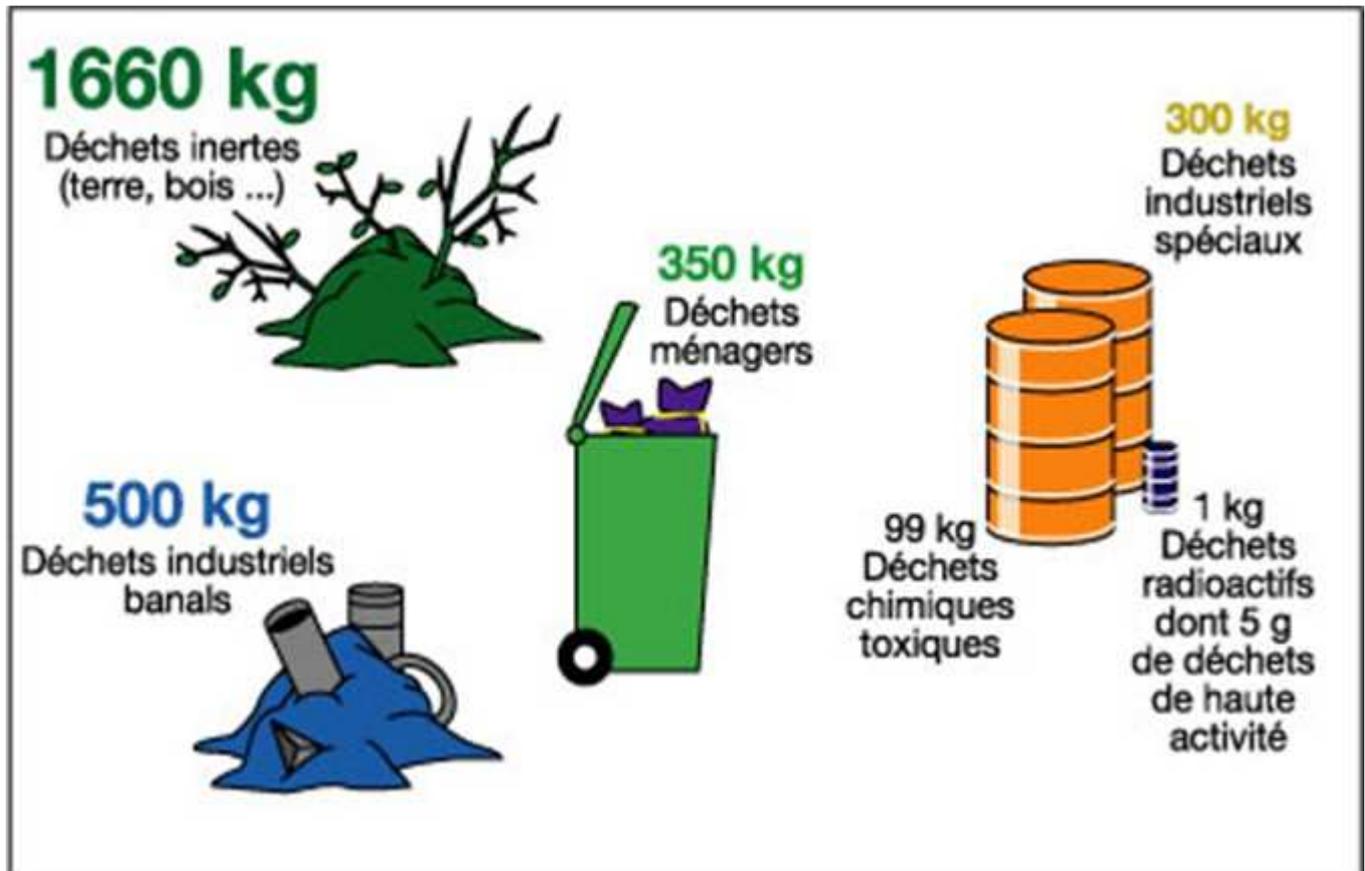


Evolution de la production de déchets entre 2016 et 2017

Flux	2017	2016	Evolution sur 1
Emballages	275.08	261.93	+ 5%
Papiers	316.45	333.16	- 5%
Verres	749.76	679.26	+ 10%
OMr	2923.77	2932.19	- 0.3%
Tout-venant	1414.72	1355.19	+ 4%
Cartons	238.75	227.34	+ 5%
Ferraille	64.34	87.39	- 26%
Inertes	1920.88	2105.03	- 9%
Bois	664.82	730.68	- 9%
Déchets verts	12883.00	23745.00	- 46%
Mobiliers	173.2	104.72	+ 65%
DEEE	112.86	105.81	+ 7%
Déchets	21.79	32.98	- 34%
Amiante liée	58.54	59.54	- 2%



Données nationales – production de déchets par Français et par an :



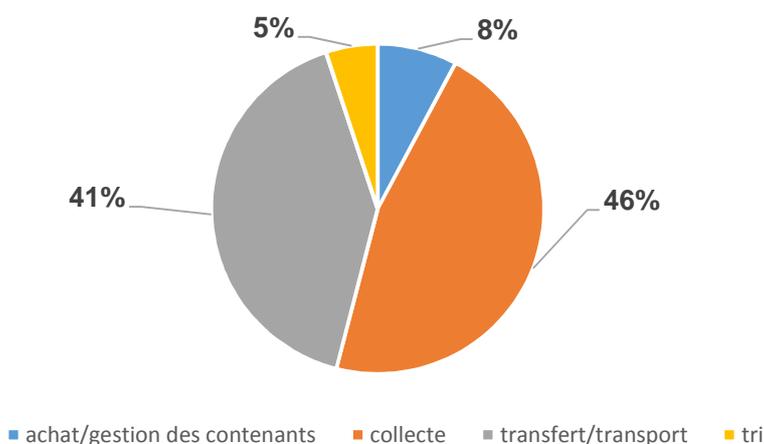
PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 6 Impact environnemental et sanitaire

6.1 Quantités de Gaz à Effet de Serre

Globalement, l'activité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets a généré en 2017 près de **66 tonnes équivalent CO₂** : 30,7 tonnes sont imputables aux opérations de collecte (collecte sélective et en porte à porte) et 27,2 tonnes aux opérations de transfert et de transport des déchets vers les unités de traitement.

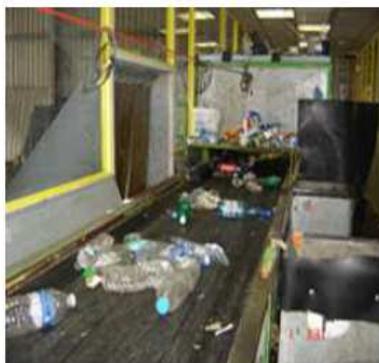
Répartition des émissions de GES



6.2 Démarche qualité

Le site de Treffieux est certifié ISO 14 001 depuis 2010. La certification a été renouvelée en 2016.

L'audit de renouvellement 2016 avait comme objectifs concrets la diminution des impacts du site sur l'environnement.



PARTIE 2

> LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

PARTIE 2 > LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 7

Modalités d'exploitation du service public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers du Pays de Blain

7.1 Organisation du service public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers

2017	OMr	Emballages recyclables	Papiers	Verres	Textiles	Déchèteries	Recyclerie
Fréquence de collecte	C1	-	-	-	C 0,5	-	-
Type collecte et contenants	PàP en zone urbaine (conteneurs individuels)	AV 48 PAV	AV 42 PAV	AV 46 PAV	AV 19 PAV	AV 2 déchèteries	AV 1 boutique solidaire
	AV en zone rurale (conteneurs collectifs)	80. colonnes de tri	51 colonnes de tri	48 colonnes de tri	21 bornes de tri	Gestion du haut de quai en régie	Gestion par le SMCNA en prestation
Transport	Pays de Blain (Régie)	Pays de Blain (Régie)	Pays de Blain (Régie)	Pays de Blain (Régie)	Croix Rouge / Le Relais	SMCNA (prestation)	SMCNA (prestation)
Traitement	SMCNA (prestation)	SMCNA (prestation)	SMCNA (prestation)	SMCNA (prestation)	Croix Rouge / Le Relais	SMCNA (prestation)	SMCNA (prestation)

C 1 = 1 ramassage par semaine
PàP = Porte à Porte

C 0,5 = 1 ramassage tous les 15 jours
AV = Apport Volontaire

PAV = Point d'Apport Volontaire

7.2 Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

2017	OMr	Emballages recyclables	Papiers	Verres	Textiles	Déchèteries**	Recyclerie
Population desservie	16 071	16 071	16 071	16 071	16 071	16 071	16 071
Tonnages	2 923	275	749	316	37	3 277	43
Kg/hab Pays de Blain	181	17	19	46	2	204	3
Kg/hab France	225	51		35	-	214	-
Ecart ratio national*	- 44	- 15		+ 11	-	- 10	-

*Source Sinoe 2015 – Habitat mixte (à dominante rurale)

** Hors gravats

Sur le Pays de Blain, le ratio de production d'ordures ménagères résiduelles par les habitants est 20% plus bas que la moyenne nationale. Toutefois, en comparaison avec les territoires voisins dotés de la Redevance Incitative, le taux de production d'OMr par habitant peut encore diminuer. L'objectif pour la collectivité est de descendre à 120 kg/hab/an à horizon 2020.

7.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

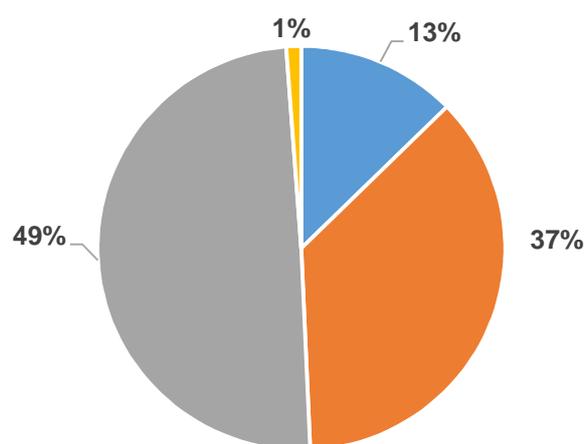
Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2017	Evolution par rapport à 2016
TEMACO	Fourniture de conteneurs à déchets 2 et 4 roues	Marché public de 3 ans	2018	13 204,80 €	- 23%
PLAST'UP	Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte sélective	Marché public de 3 ans	2019	18 996,00 €	+ 12%

> A noter qu'à ces dépenses de prestations de service, s'ajoute la contribution du Pays de Blain au **SMCNA** pour les dépenses relatives au traitement des déchets et qui comprennent :

- les frais de gestion et de fonctionnement de l'ISDND des Briulles avec notamment les dépenses d'enfouissement des ordures ménagères résiduelles et des « tout-venant » de déchèterie,
- les frais de gestion et de fonctionnement du centre de tri des Briulles qui accueille les emballages ménagers recyclables du Pays de Blain
- les frais de gestion et de fonctionnement du réseau de recycleries, dont la boutique solidaire de Blain
- les frais d'évacuation et de traitement des déchets issus des 2 déchèteries intercommunales de Blain et de Bouvron
- la TGAP

> Pour l'année 2017, le montant total des **contributions du Pays de Blain au SMCNA** s'est élevé à : **687 858 €**.

Répartition des contributions SMCNA



- Coûts exploitation du centre de tri
- Coûts d'exploitation de l'ISDND
- Coûts de Traitement Déchetteries
- Gestion des Recyclerie

> Le poids des déchets

	% du gisement	% des dépenses
OMr	31 %	37%
Déchèteries	54%	47%
Collecte sélective	15%	16%

Le flux « **ordures ménagères résiduelles** » reste le déchet le plus onéreux à traiter pour la collectivité avec **90,82 €/t**, suit la collecte sélective à 80,49 €/t (coût du tri impacté par l'ancienneté du centre de tri des Briulles dont la fermeture est prévue pour 2021 et dont les équipements ne permettent plus d'optimiser les coûts de fonctionnement) puis les déchets issus des déchèteries (65,60 €/t).

PARTIE 2 > LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 8

Budget, coût du service et financement

8.1 Montant annuel global des dépenses et des recettes du service

	DEPENSES	RECETTES
	242 k€	575 k€
Section d'investissement	achat d'un véhicule de collecte : 189 k€ achat de conteneurs à déchets (OMr et Tri Sélectif) : 52 k€	Amortissement : 75 k€ Ligne de crédit ouverte : 500 k€
	1 810 k€	1 823 k€
Section de fonctionnement	Charges à caractère général : 711 k€ Services extérieurs : 632 k€ Charges de personnel : 481 k€ Amortissement : 75 k€ Charges de gestion courante : 141 k€ Virement à la section d'investissement : 400 k€ Impôts et taxes : 1,5 k€	Recettes du tri : 155 k€ TEOM : 1 611 k€ Subventions : 33 k€ Produits exceptionnels : 22 k€

8.2 Structure des coûts et nature des charges

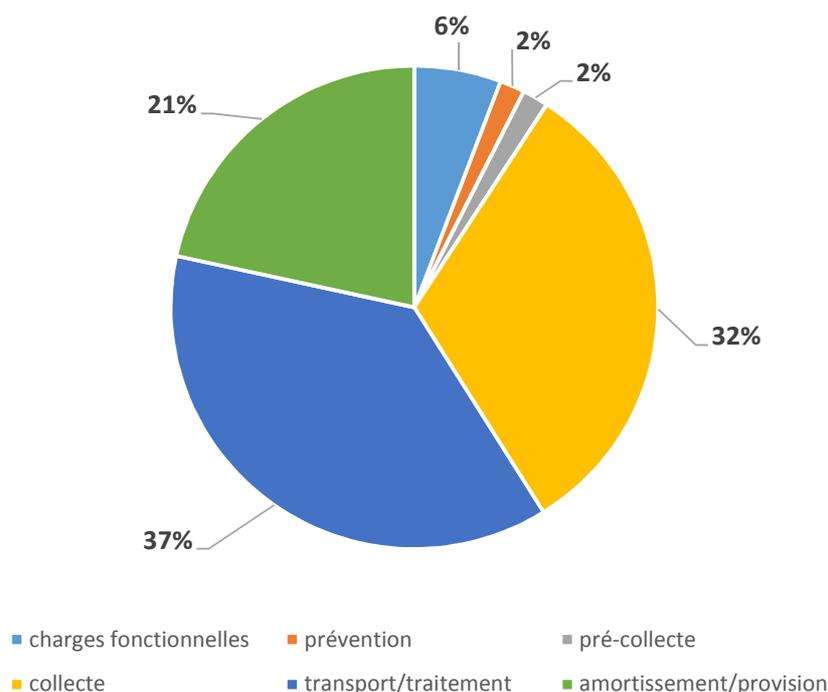
> Charges fonctionnelles : 106 831,46 €

- Charges de structure : 106 068,26 €
- Communication : 763,20 €

> Charges techniques : 1 346 956,95 €

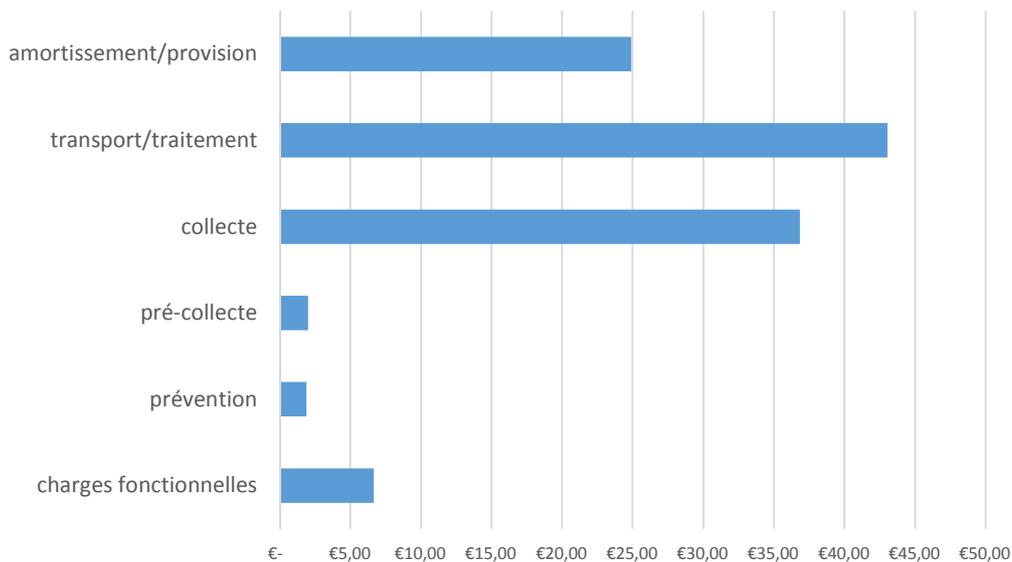
- Prévention : 30 555,38 €
- Pré-collecte : 32 200,80 €
- Collecte : 592 306,14 €
- Tri et conditionnement : 87 221,04 €
- Compostage : 14 058,59 €
- Stockage de déchets non dangereux : 251 319,52 €
- Traitement des déchets non dangereux : 274 524,93 €
- Traitement des inertes : 41 055,16 €
- Enlèvement et traitement des déchets dangereux : 23 715,39 €

► **90%** des dépenses sont consacrés aux opérations de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers.



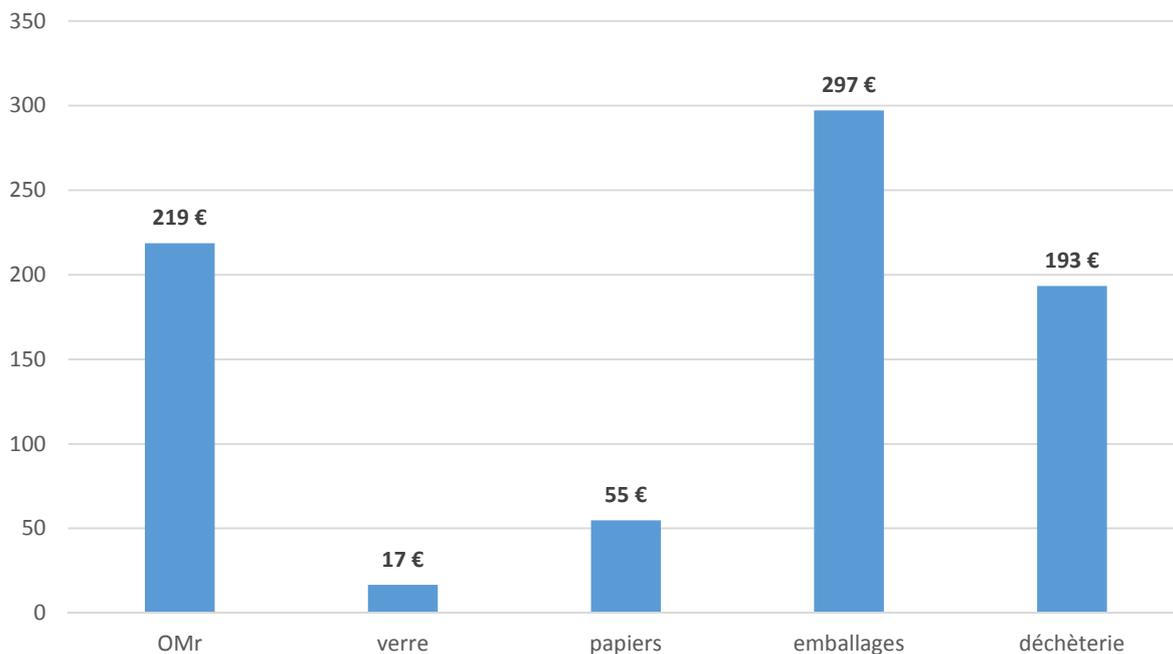
► Rapporté à l'habitant, le cout du service s'élève à **115,35 €/hab** en tenant compte du provisionnement (projet de construction d'une nouvelle déchèterie) et de l'amortissement obligatoire.

COUT DU SERVICE PAR HABITANT



8.3 Répartition des coûts selon la nature du déchet

COÛT D'UNE TONNE DE DECHET



OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

8.4 Performance économique du service

Les chiffres indiqués dans cette partie du rapport sont issus de la méthode de comptabilité analytique « Compta-coût » développée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Le **coût aidé** du service correspond au coût du service une fois les recettes industrielles (vente de matériaux) et les soutiens des Éco-organismes déduits des charges

Pour comparer avec des ratios nationaux, sont considérés les coûts aidés du service en € HT :

	OMr PàP	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries	TOTAL
Coûts aidés Pays de Blain € HT/hab	37 €	4,6 €	0,9 €	0,6 €	30,1 €	73,5 €
Référentiel national € HT/hab*	46 €	5 €		1,1 €	25 €	79 €

* coûts médians du référentiel national des coûts ADEME Mars 2017 – Milieu mixte (à dominante rurale)

Le coût à l'habitant sur le territoire du Pays de Blain est inférieur à la moyenne nationale pour le même type d'habitat. Ces ratios permettent cependant de confirmer la nécessité de contrôler le flux de déchets issus des déchèteries et de faire évoluer les outils pour optimiser leurs coûts de fonctionnement.

NB : La gestion en régie du service et la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur ce flux des OMr permettent d'obtenir un coût plus faible que le référentiel national OMR. Cette caractéristique s'observe généralement pour les collectivités ayant mis en place une tarification incitative sur ce flux.

ANNEXES

1> Grille dotation bac conteneurs Ordures Ménagères Résiduelles

2> Bilan des actions de Prévention 2017



ANNEXE 1 > Grille dotation bac conteneurs Ordures Ménagères Résiduelles

Taille foyer	Volume du conteneur OMr
1 à 2 personnes	120 L
3 personnes	140 L
4 à 5 personnes	240 L
6 personnes et + ou groupement de 2 maisons	360 L
Collectifs (groupement de 5 maisons)	660 L

BILAN DES ACTIONS « PRÉVENTION DES DÉCHETS » SUR LE PAYS DE BLAIN > Année 2017 <

1. POLITIQUE DE PREVENTION DES DECHETS DU PAYS DE BLAIN : RAPPEL DU CADRE

Le Pays de Blain est engagé depuis 2010 dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP), financé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Les financements étant destinés aux territoires d'au moins 20 000 habitants, ce premier PLP avait été co-signé avec la Communauté de Communes de la Région de Nozay (CCRN), sous l'entité du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), syndicat responsable du traitement des déchets du territoire.

Il fixait un objectif de réduction de 7% des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA¹) en 5 ans. Celui-ci a été largement atteint, aidé notamment par le lancement de la Redevance Incitative sur le territoire de la CCRN : -32,9 % d'OMA produits par habitant par an (résultats cumulés CCRN/Pays de Blain).

Depuis septembre 2015, la mise en place d'un PLP est devenue obligatoire pour toute collectivité territoriale détenant la compétence « collecte, valorisation et traitement des déchets ». Il fixe désormais un objectif de réduction de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés du territoire (DMA²) sur la période 2016-2020.

Par ailleurs, le SMCNA a été retenu parmi les lauréats du premier appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » (ZZ), lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement. Le Pays de Blain, collectivité adhérente au SMCNA, participe donc à la mise en place des actions du programme qui fixe un objectif de réduction de 10% des DMA en 3 ans, sur la période 2016-2019. Pour y parvenir, 3 axes de travail ont été ciblés :

- Déchets verts : promotion du broyage
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Promotion du réemploi et de la réparation dans une démarche d'économie circulaire

1.1. Le Programme Local de Prévention des déchets

1.1.1. La sensibilisation du grand public

Afin d'accompagner les usagers vers un changement de pratiques, le Pays de Blain organise des actions de sensibilisation à l'occasion de temps forts (Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) et développe des animations à destination de publics ciblés, en partenariat avec des acteurs locaux.



¹ OMA : Comprend les ordures ménagères résiduelles (déchets de la poubelle) et les déchets de la collecte sélective (papier/journaux/magazines ; verre ; emballages plastique/carton/acier/aluminium/briques alimentaires) des particuliers et professionnels.

² DMA : OMA + dépôts en déchèteries.

▼ **Tableau de suivi des animations grand public, année 2017 :**

Date	Action	Lieu	Partenaire	Participation
Samedi 28 janvier	Sensibilisation au gaspillage alimentaire (atelier 1) – Défi Familles à Alimentation Positive	CSC Tempo	CSC Tempo	18 participants
Samedi 4 mars	Sensibilisation au gaspillage alimentaire (atelier 2) – Défi Familles à Alimentation Positive	CSC Tempo	CSC Tempo	18 participants
Mercredi 5 avril	Promotion du broyage et des techniques de jardinage alternatif – Semaine nationale du compostage de proximité	Déchèterie de Blain (plateforme déchets verts)	CSC Tempo Esat de Blain	Une 30 ^{aine} de personnes
Mercredi 19 avril	Atelier compostage	Jardin collectif du CSC Tempo	CSC Tempo	8 participants
21, 22 et 23 avril	Stand « Répar'acteurs », promotion du réemploi et de la réparation	Foire de Blain	CMA 44 CERB	Une 100 ^{aine} de personnes sur le week-end
Jeudi 14 septembre	Promotion de l'aide au broyage (distribution de flyers et sensibilisation paillage/compostage)	Déchèterie de Blain (plateforme déchets verts)		Environ 50 personnes
Mercredi 20 septembre	Promotion de l'aide au broyage (distribution de flyers et sensibilisation paillage/compostage)	Déchèterie de Blain (plateforme déchets verts)		Environ 70 personnes
Mardi 26 septembre	Stand « Comment bien gérer mes déchets sur le Pays de Blain ? » - Forum logement organisé par l'association La Main Ouverte	CHS de Blain	Association La Main Ouverte	Une 40 ^{aine} de personnes (personnel soignant, patients, familles et autres intervenants)

• **Focus sur la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2017**

Lancée en 2009 dans le cadre du programme LIFE+ de la Commission Européenne pour une durée initiale de 4 ans, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est par la suite devenue un évènement récurrent, qui se déroule chaque année sur la fin du mois de novembre. Elle a pour but de :

- Sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets produits.
- Donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant.
- Mettre en lumière les démarches développées en ce sens, de façon ponctuelle ou plus durable.

Comme lors de l'édition 2016, cet évènement a été co-organisé par la Communauté de Communes de la Région de Nozay et le Pays de Blain, en partenariat avec les acteurs locaux (14 au total). Spectacle, ateliers participatifs, visites, exposition, ... : 20 actions ont ainsi été proposées au grand public du samedi 18 au dimanche 26 novembre, avec pour fil conducteur le thème du réemploi. Près de 200 personnes ont été sensibilisées.



Atelier produits ménagers naturels, samedi 18 novembre, Blain



Spectacle « Restachoux », dimanche 19 novembre, La Chevallerais



Atelier fabrication de sacs en tissu réutilisables, samedi 25 novembre, Nozay



Atelier pousse de champignons sur marc de café, dimanche 26 novembre, St Omer de Blain

1.1.2. La sensibilisation du jeune public et des scolaires

Le Pays de Blain propose ponctuellement aux écoles et centres de loisirs du territoire des actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, en complément de la visite des centres de tri et d'enfouissement de Treffieux. Des animations peuvent aussi être construites à la demande, selon les projets des enseignants et animateurs (ex : animation sur le développement durable à destination d'élèves de 5^{ème}).

▼ **Tableau de suivi des actions de sensibilisation du jeune public et des scolaires, année 2017 :**

Structure	Commune	Action	Date	Cible	Effectif
Centre de loisirs	LA CHEVALLERAI	Matières premières, tri et recyclage	Mercredi 8 mars	4-15 ans	15 enfants
Ecole Félix Leclerc	BOUVRON	Matières premières, tri et recyclage	Lundi 13 mars	CM1-CM2	25 élèves
ALSH Les Genêts	LE GÂVRE	Visite de Treffieux	Judi 3 août		21 enfants
Ecole Anatole France	BLAIN	Visite Recyclerie + service Déchets	Mardi 21 novembre	CM2	25 élèves
Ecole Anatole France	BLAIN	Visite Recyclerie + service Déchets	Mardi 21 novembre	CM2	25 élèves
Ecole Saint Laurent	BOUVRON	Visite Recyclerie + service Déchets	Vendredi 24 novembre	CM1-CM2	24 élèves
Ecole Saint Sauveur	BOUVRON	Visite de Treffieux	Judi 7 décembre	CM1-CM2 et CE2-CM1	43 élèves
Collège Le Galinet	BLAIN	Animation développement durable	Mercredi 20 décembre	5 ^{ème}	12 élèves



Visite du service Déchets aux Transports scolaires de Blain



Visite du centre de tri à Treffieux

1.1.3. Compostage et éco-exemplarité

Début 2017, le service Environnement et le service Vie Educative, Sociale et Sportive ont équipé les 3 micro-crèches du Pays de Blain de composteurs afin de réduire la production de déchets sur chaque site et de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux gestes qui permettent de réduire les déchets à la source.

Le matériel a été financé par le service Environnement, qui se charge également de l'entretien des sites (approvisionnements en broyat, brassage, récupération du compost, ...). Le personnel des micro-crèches, préalablement formé en interne à la gestion d'un site de compostage, se charge quant à lui d'approvisionner le composteur au quotidien et de sensibiliser les enfants en faisant participer les plus grands.

Les composteurs vont permettre de détourner de la collecte près de 50 kg de déchets organiques par micro-crèche par an (environ 10 déjeuners et goûters par jour par micro-crèche) et les déchets verts du jardin (tonte des espaces verts sur 50 à 100 m²).



Micro-crèche de Bouvron



Micro-crèche du Gâvre

1.1.4. Le dispositif « Adopte une poule »

Au terme de la dernière permanence de distribution de l'année 2017, ce sont au final **55 familles** du territoire qui ont participé à la 3^{ème} édition de l'opération « Réduisez vos déchets, adoptez des poules »

Bilan quantitatif :

- Quantités livrées : 71 poulaillers et 116 poules
- Quantités distribuées : **55 poulaillers et 110 poules**
- Stock fin d'opération : **16 poulaillers et 6 poules**

Bilan cumulé du projet depuis 2015 :

- 2015 : 50 familles
- 2016 : 97 familles
- 2017 : 55 familles

Soit : **202 foyers équipés d'un poulailler en 3 ans**

Ce qui représente **48 tonnes de biodéchets évités par an.**

Coût de l'édition 2017 : 19 585,76 € TTC

Total Dépense Projet (2015-2017) : **43 462,11 € TTC** (215,16 €/foyer)

Montants en € TTC	2015	2016	2017
Prix poulailler	155,88 € 120,00 €	187,50 €	188,40 €
Coût total opération	8 072,25 €	15 804,10 €	19 585,76 €
Nbre bénéficiaires	50	97	55
Coût/foyer	146,77 €	162,93 €	356,10 €

Evaluation du projet :

48 t/an de déchets non enfouis = 48 x 82 €/t = 3 936 €/an d'économisés par an

Retour sur investissement = 11 ans

NB : à 146 €/foyer (1^{er} année) le retour sur investissement était de 7,5 an = durée de vie maxi d'une poule

1.1.5. Diffusion du Stop Pub



Le Pays de Blain a commandé 1 000 autocollants Stop Pub courant 2017 afin de lutter contre les imprimés publicitaires non adressés. Une campagne de caractérisation, menée durant l'année sur le territoire du SMCNA, a en effet révélé que les habitants du Pays de Blain jettent encore en moyenne **5,6 kg de prospectus** aux ordures ménagères par personne par an.

Une partie des autocollants a été distribuée aux Mairies, une autre est mise à la disposition des usagers dans les locaux de la Communauté de Communes. Un petit stock est conservé pour distribution sur les stands de sensibilisation du grand public.

Les usagers ont été informés de cette opération via les supports de communication de la Communauté de Communes (site Internet, magazine intercommunal) et des Mairies (sites Internet, bulletins municipaux). Des rappels seront faits régulièrement afin de favoriser la diffusion de ce support.

1.2. Le programme « Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »

1.2.1. Les déchets verts : promotion du broyage



Le dispositif d'aide financière à la location de broyeurs de végétaux, mis en place par le SMCNA en septembre 2016, a été renouvelé jusqu'à septembre 2018. Pour rappel, le SMCNA prend en charge 50% du montant de la location de broyeurs de végétaux pour les particuliers (1 journée ou 2 demi-journées de location) et les services techniques des communes (2 journées ou 4 demi-journées de location). Cette aide est valable chez les professionnels partenaires de l'opération (9 au total).

L'information a été diffusée sur le territoire du Pays de Blain au travers de différents supports (affichage dans les petits commerces, Mairies et déchèteries ; sites Internet du Pays de Blain et des communes ; magazine intercommunal ; presse ; distribution de flyers en déchèteries ; ...) et des actions promotionnelles sont ponctuellement organisées :

- Opération de broyage de sapins de Noël le samedi 21 janvier sur la déchèterie de Blain.
- Démonstration de broyage et de techniques de jardinage alternatif à l'occasion de la Semaine nationale du compostage le mercredi 5 avril sur la déchèterie de Blain.



Stand de broyage de sapins de Noël, déchèterie de Blain, samedi 21 janvier 2017



Broyage de sapins de Noël, samedi 21 janvier 2017



Démonstration de broyage, déchèterie de Blain, mercredi 5 avril 2017, semaine nationale du compostage



Création d'un jardin en lasagnes, déchèterie de Blain, mercredi 5 avril 2017, semaine nationale du compostage

1.2.2. Répar'acteurs : dispositif de promotion des artisans et commerçants de la réparation et du réemploi



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique (CMA 44) est à l'initiative d'un dispositif de promotion des artisans et commerçants de la réparation et du réemploi : « Répar'acteurs ». Dans le cadre de sa convention avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, la CMA 44 a proposé de décliner ce dispositif à l'échelle des 5 Communauté de Communes du territoire. Début 2017, ce dispositif a été déployé sur le Pays de Blain.

L'objectif de ce dispositif est, d'une part, de recenser et de faire la promotion des professionnels du territoire qui proposent des activités de réparation ou favorisant le réemploi d'objets ou de matières. D'autre part, il s'agit aussi de démontrer au grand public l'intérêt de la réparation.

Trois actions sont proposées à ces professionnels afin de les aider à valoriser leur activité :

- Un entretien « développement durable » avec un conseiller de la CMA (thématiques abordées : prévention et gestion des déchets, maîtrise de l'énergie, démarche commerciale et outils de communication).
- La participation à une journée de formation sur la stratégie commerciale ou « Comment valoriser son activité de réparation auprès de sa clientèle ? ».
- La promotion de son activité à l'occasion d'un évènement du territoire, l'inscription sur un annuaire « Répar'acteurs » local et la remise d'un kit de communication.

Un premier recensement grâce aux fichiers de la CMA et du service Développement économique du Pays de Blain a permis de cibler les professionnels concernés par le dispositif (informatique, cordonnerie/marochinerie, sellerie, couture, électroménager, cycles, motoculture, ameublement, bijouterie/horlogerie, ...). Un courrier d'information leur a été envoyé en janvier, suivi de relances téléphoniques. Au terme des démarches, 8 professionnels ont reçu la marque « Répar'acteurs ».

6 d'entre eux ont participé à la Foire de Blain les 21, 22 et 23 avril 2017 afin de faire la promotion de leur activité et une majorité a suivi la formation sur la stratégie commerciale du lundi 6 novembre 2017.



Inauguration du stand « Répar'acteurs » sur la Foire de Blain.



Vue d'ensemble du stand « Répar'acteurs ».



Stand Le Fil Enchanté, fabrication de tapis à histoires à partir de chutes de tissus.



Stand Cordonnerie Carneiro, fabrication de portes-monnaie à partir de chutes de cuir.

Ces « Répar'acteurs » sont valorisés au travers d'actions de communication permanentes ou ponctuelles (site Internet du Pays de Blain, magazine intercommunal) ou d'évènements (atelier brico récup' animé par une « Répar'actrice » pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2017).

1.2.3. Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique a recruté deux prestataires début 2017 par voie de marché public, afin de mettre en place une démarche d'accompagnement sur le gaspillage alimentaire à l'échelle de ses 5 Communautés de Communes adhérentes. Cette démarche s'adresse à tous les restaurants scolaires volontaires, quel que soit leur mode de gestion, et cible l'ensemble des parties prenantes concernées de près ou de loin par le sujet : personnel de cuisine, personnel de salle, animateurs, responsables de restaurants scolaires (techniciens ou élus), personnel administratif en charge de la rédaction des marchés, élèves, enseignants, parents d'élèves. Cette démarche comprend deux volets complémentaires :

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Objectif : réduire les déchets produits et optimiser les dépenses.

Qui peut en bénéficier ? 4 sites pilotes sur le cycle 1 (à partir de septembre 2017) et tous les restaurants scolaires volontaires sur le cycle 2 (à partir de janvier 2018).

Contenu/déroulement :

Approvisionnements durables

Objectif : améliorer la qualité de l'alimentation.

Qui peut en bénéficier ? jusqu'à 7 restaurants scolaires accompagnés.

Contenu/déroulement :

2h	Diagnostic approvisionnements dans votre restaurant
1ou 2h	Retour sur le diagnostic approvisionnement dans votre restaurant ou échange téléphonique
2 à 3 h	Réunion d'interconnaissance entre les chefs, responsables d'approvisionnements et producteurs sur une exploitation agricole
2 à 3h	Réunion de planification des approvisionnements 2 à 3h. Lieu et horaires à déterminer
Ponctuel	Suivi du test d'approvisionnement Compter 2 heures par mois

3h	Sensibilisation du personnel à la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'alimentation durable De 15h à 18h incluant un temps de dégustation zéro gaspi
2 jours	Formation pour le personnel de salle : le goût et l'apprentissage alimentaire
1 jour	Accompagnement à la rédaction des marchés publics pour réduire le gaspillage alimentaire et en faveur de l'alimentation durable
2 jours	Formation Réduction du gaspillage alimentaire pour le personnel de cuisine
2 jours ou 4 demi-journées	Formation Concevoir des animations sur le thème du gaspillage alimentaire et de l'alimentation durable pour le personnel d'animation
2 jours	Formation cuisine alternative et évolutive
Accompagnement	Préparation du diagnostic gaspillage alimentaire par les animateurs 2 h dans votre restaurant scolaire. Rdv à définir
	Diagnostic gaspillage alimentaire Un jour accompagné, suivi d'1 à 2 semaines de pesées en autonomie par vos agents
	Atelier de co-construction des actions gaspillage alimentaire avec l'équipe de restauration. 2 à 3 h dans votre restaurant scolaire
	Présentation du plan d'actions gaspillage alimentaire 2 à 3 h dans votre restaurant scolaire
	Suivi du plan de réduction gaspillage alimentaire Ponctuel. Compter 2 demi-journées par restaurant scolaire
	Bilan final avec des pesées

Les 40 communes du SMCNA ont été conviées à une réunion de présentation de la démarche le 17 mai 2017. A l'issue de cette réunion, plusieurs sites pilotes ont été identifiés pour le lancement d'un premier cycle en septembre 2017. Un changement de prestataire en cours de marché a retardé les plannings initialement fixés (démarrage du premier cycle en octobre-novembre au lieu de septembre).

La commune du Gâvre s'est portée volontaire pour mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la cantine. Le personnel de cuisine et une partie du personnel de salle a suivi une formation sur l'éveil au goût en décembre 2017 et suivra une formation sur les techniques culinaires et alternatives au premier semestre 2018. Des pesées seront également organisées sur le premier semestre 2018 afin d'évaluer le gaspillage alimentaire produit à la cantine et de déterminer les éventuelles actions « correctives » à mettre en place.

La commune de Bouvron, déjà bien avancée sur le sujet, a participé à une réunion de réseau pour faire part de son retour d'expérience. La Chevallerai et Blain ont inscrit du personnel en formation mais n'ont pas souhaité mettre en place de diagnostic-pesées pour le moment. Blain pourrait envisager d'organiser des pesées à la rentrée 2018-2019.

1.2.4. Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur Blain

Le secteur de Blain (ZA Les Bluchets et centre-bourg en particulier) a été choisi en 2017 pour impulser une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention qui lie le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique. La Chambre de Commerce et d'Industrie a également été sollicitée mais n'a pas souhaité s'associer à ce projet.

L'objectif de cette démarche est de trouver avec les entreprises locales des possibilités de mutualisation et/ou de coopération susceptibles de favoriser des économies. Ces opportunités peuvent aussi bien concerner le fonctionnement de l'entreprise que certaines de ses charges : partage de personnel administratif, négociation collective de contrats d'achats et/ou de services, mutualisation d'espaces de stockage, valorisation de chutes de matières, ...

Sur la période du 1^{er} semestre 2017, la CMA 44 a effectué une recherche de partenaires sur le secteur afin de pouvoir proposer des solutions « clés en main » aux entreprises (ex : collecte mutualisée de cartons, ...). Courant octobre 2017, un courrier a été adressé à près de **150 commerçants et artisans** blinois afin de les informer de la démarche et de sonder leurs éventuels besoins au travers d'un questionnaire.

Une réunion de présentation générale, prévue début décembre 2017, a été reportée compte tenu du manque de disponibilité d'un certain nombre d'entreprises sur la période. Les retours de questionnaires et les différents contacts pris avec les entreprises sur le dernier trimestre 2017 vont toutefois permettre d'avancer sur la démarche. Des entretiens individuels vont être menés sur le premier semestre 2018 par la CMA 44, en lien avec le service Développement économique du Pays de Blain, pour mieux cibler les besoins et les opportunités de mutualisations. Une réunion de travail est envisagée en juin 2018 pour co-construire les actions à mettre en place avec les entreprises volontaires pour un lancement opérationnel à partir de septembre 2018.